

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24652**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Ferronnier d'art

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC des arts appliqués	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

254 Structures métalliques (y.c. soudure, carrosserie, coque bateau, cellule avion)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP "Ferronnier d'art est employé dans les secteurs de la réalisation d'ouvrages métalliques uniques ou de petites séries ainsi que dans la restauration d'ouvrages anciens.

Il participe à la création et à la fabrication d'ouvrage forgés traditionnels et contemporains. Il intervient également en restauration, préservation et reproduction d'ouvrages existants.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du CAP Ferronnier d'art est employé dans les domaines de la ferronnerie d'art, du bâtiment, de l'ameublement et de la métallerie artistique.

Ouvrier qualifié de la ferronnerie d'art.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

**B1601** : Métallerie d'art

**Réglementation d'activités :**

Activité non réglementée.

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

Histoire de l'ouvrage de ferronnerie d'art et arts appliqués

Analyse, préparation et exécution d'un ouvrage

Finition, conditionnement et pose

Français - Histoire-géographie et Enseignement moral et civique

Mathématiques-Sciences physiques et chimiques

Éducation physique et sportive

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24652 - Histoire de l'ouvrage de ferronnerie d'art et Arts Appliqués	<p>Histoire de l'ouvrage de ferronnerie d'art:analyse formelle et stylistique</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Décoder et identifier la demande.</li><li>-Sélectionner et hiérarchiser les informations.</li><li>-Identifier les caractéristiques fonctionnelles et esthétiques (stylistiques et/ou plastiques)</li></ul> <p>Arts appliqués : réalisation graphique</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Traduire visuellement des idées,des intentions par des croquis.</li><li>- Proposer oralement et graphiquement des hypothèses esthétiques et techniques.</li></ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24652 - Analyse, préparation et exécution d'un ouvrage</p>	<p>Analyse et préparation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Décoder le cahier des charges en prenant en compte les contraintes esthétiques et techniques</li> <li>-Lister, définir et ordonner les étapes de réalisation</li> <li>-Etablir les documents de fabrication</li> <li>-Quantifier les matières d'œuvre.</li> <li>-Préparer et/ou fabriquer certains outils</li> <li>-Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.</li> </ul> <p>Exécution d'un ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Vérifier et régler les machines et les outils ;</li> <li>-Effectuer les débits ;</li> <li>-Réaliser les forgeages ;</li> <li>-Réaliser les formages ;</li> <li>-Effectuer les assemblages ;</li> <li>-Vérifier la conformité des réalisations à chaque étape ;</li> <li>-Détecter d'éventuels dysfonctionnements ;</li> <li>-Maintenir les moyens en état de fonctionnement ;</li> <li>-Organiser et adapter son espace de travail ;</li> <li>-Adapter le geste et la posture en fonction de l'opération à effectuer et en respectant les règles d'ergonomie.</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24652 - Finition,conditionnement et pose</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Effectuer les finitions</li> <li>-Effectuer des opérations de dépose et/ou de pose d'un ouvrage.</li> <li>-Transmettre des informations</li> <li>-Rendre compte oralement, graphiquement ou par écrit</li> <li>-Appliquer les règles de respect de l'environnement</li> <li>-Réaliser un conditionnement respectant l'ouvrage et les règles de sécurité.</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24652 - Français - Histoire-géographie et Enseignement moral et civique</p>	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer</li> <li>- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire</li> <li>- Devenir un lecteur compétent et critique</li> <li>- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.</li> </ul> <p>Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures</li> <li>- Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace</li> <li>- Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés</li> <li>- Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien.</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24652 - Mathématiques-Sciences physiques et chimiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher, extraire et organiser l'information.</li> <li>- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité.</li> <li>- Expérimenter.</li> <li>- Critiquer un résultat, argumenter.</li> <li>- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24652 - Éducation physique et sportive	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une performance motrice maximale</li> <li>- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains</li> <li>- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</li> <li>- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</li> <li>- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité.</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24652 - Langue vivante facultative	<p>Compétences de niveau A2 du CECRL</p> <p>S'exprimer oralement en continu Interagir en langue étrangère Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

**Base légale****Référence du décret général :**

Articles D 337-1 à D 337-25 du code de l'éducation.

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 7 janvier 2015, publié au JO du 13 mars 2015.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet du CEREQ

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

SCEREN, ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

[Eduscol](#)

**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**